

Vie associative - Acquisition d'un photocopieur - Transfert de crédits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Centre des Fougères est appelé à héberger la Maison de la Vie Associative, centre de ressources pour les associations constituées et dont l'objectif est de soutenir la création et le développement des associations

Un service reprographie sera ainsi proposé aux associations à partir d'un photocopieur dont l'acquisition est envisagée.

Pour permettre la réalisation de ce projet, le Conseil Municipal est invité à autoriser les transferts de crédits suivants :

- 5 000 F à prélever sur le 41071/90.241/205.509
- 88 000 F à prélever sur le 41070/92.241/6574
- 26 000 F à prélever sur le 41071/92.241/6068.

La somme totale, soit 119 000 F, sera à transférer sur le 41071/90.241/2188.509.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.